MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563 4 novembre 1996

SOMMAIRE

Abigail Holding S.A., Luxembourg page	27024	Eterfinance S.A., Luxembourg	27004
Aparfi S.A., Luxembourg	26978	Eterlux S.A., Luxembourg	27005
Aqua Spring S.A., Luxembourg	26978	Etoile Investissements Diversifiés S.A.H., Luxem-	
Beech International S.A., Luxembourg	26981	bourg	27005
Belano Holding S.A., Luxembourg		Evolution, Sicav, Luxembourg	27006
Bellevue Promotion S.A. Holding, Luxembourg		Exeter International Corporation S.A., Luxembg	27006
Berton Company S.A., Luxembourg		Financière Eternit S.A., Luxembourg	27007
Bois Fleuri S.A., Luxembourg		Financière Notre Dame S.A., Luxembourg	
Buchinvest A.G., Luxembourg		Friok Holding S.A., Luxembourg	
Building Consult S.A., Luxembourg		FTNS Luxembourg, France Télécom Network	
Canston S.A., Luxembourg		Services Luxembourg S.A., Howald	27007
Casares S.A., Luxembourg		Garance S.A.H., Luxembourg	
Caspian, S.à r.l., Pétange		G.D.L.Fi S.A., Luxembourg	27007
Catama S.A., Luxembourg	26983	Gearco S.A.H., Luxembourg 27008,	27010
C.C.E. LUX, Compagnie de Construction Euro-		Geo Global, Sicav, Luxembourg	27010
péenne de Luxembourg S.A.H., Luxembourg	26990	Geso S.A., Luxembourg	2701
Central Caspian, S.à r.l., Dudelange	26989	Gerling Security Rückversicherungs-Gruppe S.A.	2701
Clan European Asset Value Fund S.A., Luxembg	26987	Goodwill Projects S.A., Luxembourg	2701
Classen-Papertronics S.A., Luxembourg	26981	Great Venture Capital S.A., Bereldange	2701
Classic Automobile Investments, GmbH, Luxem-		Grün Signalisation, S.à r.l., Howald	27012
burg 26980,	26981	Heater Holding S.A., Luxembourg	27013
Comanfi S.A., Luxembourg 26984, 26985,		Holeanders Holding S.A., Luxembourg	
Compagnie d'Investissements Immobiliers S.A.H.,		Howald Immobilière, S.à r.l., Howald	27012
Luxembourg	26990	Hunter Consult, S.à r.l., Luxembourg	
Compagnie Internationale pour le Développement		H & W Beteiligungsholding S.A., Luxemburg	
et la Coopération S.A., Luxembourg 26986,		Immobilière Grün, S.à r.l., Howald	27019
Controlfida Real Estate S.p.A., Milan		Immobilière S.T.O.R., Société Coopérative, Lu-	
Copargest S.A., Luxembourg	26991	xembourg 26978,	26980
Cosmos International, Sicav, Luxembourg	26990	Incavalor S.A., Luxembourg 27015,	27017
Danatex Holding S.A., Luxembourg	26990	Interaudit, S.à r.l., Luxembourg	27018
Darmon S.A., Luxembourg	26982	Interfinance Gestion S.A., Luxembourg	27014
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital		Inventa S.A., Luxembourg	
Italy, S.A., Luxembourg 26996,	27002	Iseco, GmbH, Senningerberg	27023
DMGCI, Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy,		I.S.I., Industry Services International, S.à r.I., Esch-	
S.C.A., Luxembourg	26995	sur-Alzette	27017
Domar S.A., Luxembourg 26995,		Kapema A.G., Bad Mondorf 27021,	27022
EFDA European Formula Drivers Association S.A.,		Logas Holding, S.à r.l., Luxembourg 27020,	
Luxembourg	27005	Luxembourg Finance House S.A., Luxembourg	
EFTO-International S.A., Luxembourg 27002,		1.2.3. Luxembourg S.A., Kirchberg	
, , ,		<i>5</i> , <i>5</i>	

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 51.264.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour la société Signature Un mandataire

(30300/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

AQUA SPRING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 46.825.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(30302/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

IMMOBILIERE S.T.O.R., Société Coopérative, (anc. ARTHUR ANDERSEN & CO).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.655.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative ARTHUR ANDERSEN & CO, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 215 du 1^{er} octobre 1980, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 19 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 518 du 12 décembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Olivia Martins, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 1er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- «La dénomination particulière de la société coopérative sera IMMOBILIÈRE S.T.O.R. Cette dénomination sera toujours précédée ou suivie des mots «société coopérative».
 - 2. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle détient ou pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.»

- 3. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «La société est constituée pour une durée illimitée.»
- 4. Modification de l'article 6 (A) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Seules les personnes ayant été agréées par l'assemblée des associés conformément à l'article 10 peuvent détenir des parts dans la société.»

- 5. Suppression de l'article 6 (C) et changer l'article 6 (D) et (E) en article 6 (C) et (D).
- 6. Modification de l'article 16 (A), deuxième phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Cette notification sera donnée en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»
 - 7. Suppression de l'article 17 (B), deuxième phrase des statuts.
 - 8. Modification de l'article 17 (D) des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Tout vote d'associé peut être émis en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»
 - 9. Modification de l'article 17 (E) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque associé pourra se faire représenter par un autre associé, détenteur d'une procuration.»

- 10. Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «(A) Chaque assemblée des associés sera présidée par l'administrateur-délégué ou, en son absence, par un autre administrateur, nommé par l'assemblée. Chaque assemblée nomme un secrétaire et un scrutateur. Il sera tenu un procès-verbal de l'assemblée dans lequel figurent les décisions prises et/ou les nominations faites.
 - (B) Les procès-verbaux seront signés par l'administrateur-délégué, le secrétaire et le scrutateur.»
 - 11. Modification de l'article 20 (D), deuxième phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «La notification sera donnée en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»
 - 12. Modification de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice social ayant commencé le 1^{er} septembre 1995, qui finira le 31 août 1996, et de l'exercice social commençant le 1^{er} septembre 1996, qui finira le 31 décembre 1996.»
 - 13. Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Toutes notifications officielles seront transmises aux associés en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»

- 14. Divers.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1**er. **Dénomination.** La dénomination particulière de la société coopérative sera IMMOBILIÈRE S.T.O.R. Cette dénomination sera toujours précédée ou suivie des mots «société coopérative».»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle détient ou pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 (A) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Parts sociales. (A) Seules les personnes ayant été agréées par l'assemblée des associés conformément à l'article 10 peuvent détenir des parts dans la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 6 (C) et de changer l'article 6 (D) et (E) en article 6 (C) et (D).

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 (A), deuxième phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 16. Convocation des assemblées. (A) 2e phrase. Cette notification sera donnée en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 17 (B), deuxième phrase des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 (D) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 17. Voix. (D) Tout vote d'associé peut être émis en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 (E) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 17. Voix. (E) Chaque associé pourra se faire représenter par un autre associé, détenteur d'une procuration.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- «Art. 19. Tenue des assemblées. (A) Chaque assemblée des associés sera présidée par l'administrateur-délégué ou, en son absence, par un autre administrateur, nommé par l'assemblée. Chaque assemblée nomme un secrétaire et un scrutateur. Il sera tenu un procès-verbal de l'assemblée dans lequel figurent les décisions prises et/ou les nominations faites.
 - (B) Les procès-verbaux seront signés par l'administrateur-délégué, le secrétaire et le scrutateur.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 (D), deuxième phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 20. Conseil d'administration. (D) La notification sera donnée en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice social ayant commencé le 1^{er} septembre 1995, qui finira le 31 août 1996, et de l'exercice social commençant le 1^{er} septembre 1996, qui finira le 31 décembre 1996.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27. Notifications.** Toutes notifications officielles seront transmises aux associés en personne, par courrier, par téléfax ou par tout autre moyen de transmission électronique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, O. Martins, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 92S, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 août 1996.

G. Lecuit.

(30303/220/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

IMMOBILIERE S.T.O.R., Société Coopérative, (anc. ARTHUR ANDERSEN & CO).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 août 1996.

G. Lecuit.

(30304/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CLASSIC AUTOMOBILE INVESTMENTS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 92, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxemburg B 45.894.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jürgen van Munster, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-63322 Rödermark, Pestalozzistrasse 72B,

hier vertreten durch Herrn Kristian Groke, expert fiscal, wohnhaft in L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Rödermark, am 31. Juli 1996, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Der hiervor bezeichnete Komparent erklärt, dass er der alleinige Anteilsinhaber der Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung CLASSIC AUTOMOBILE INVESTMENTS, GmbH, mit Sitz in L-5555 Remich, 6, place du Marché ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 10. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 59 vm 11. Februar 1994.

Die Satzung wurde abgeändert laut Urkunde des unterzeichneten Notars vom 4. Dezember 1995, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 106 vom 1. März 1996 veröffentlicht wurde.

Der alleinige Gesellschafter fasst folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Sitz der Gesellschaft nach L-2320 Luxemburg, 92, boulevard de la Pétrusse, zu verlegen.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Art. 3. Erster Absatz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Groke, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 92S, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. August 1996.

F. Baden.

(30323/200/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CLASSIC AUTOMOBILE INVESTMENTS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

F. Baden.

(30324/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BEECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 50.885.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue à Luxembourg en date du 25 juin 1996 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS Ltd et WINDLINE INVESTMENTS Ltd, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS Limited et SAROSA INVESTMENTS Limited, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour BEECH INTERNATIONAL S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30306/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CLASSEN-PAPERTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Michel Rodange. R. C. Luxembourg B 23.418.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 1996 que le siège de la société a été transféré au 9, rue Michel Rodange, Luxembourg.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du même jour que Monsieur Wolter Classen a été nommé administrateur avec pouvoir de signature individuelle, en remplacement de Monsieur Wolfgang Classen, Administrateur démissionnaire. Monsieur Wolter Classen terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 85, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30322/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BELANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 24.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(30307/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BELLEVUE PROMOTION S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 46.413.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELLEVUE PROMOTION S.A. HOLDING

Signatures

Deux Administrateurs

(30308/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 38.666.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour la société Signature

Un mandataire

(30309/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BOIS FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 34.891.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(30310/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DARMON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.

The Undersigned, being all the Directors of DARMON S.A., a Company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg, hereinafter referred to as the «Company», do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved to accept the change of address of the registered office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg as of February 1st, 1996.

Signed as of this 23rd day of July 1996.

BLASCHETTE NOMINEES Ltd

MARDASSON NOMINEES Ltd

Signatures

Signatures

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30338/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BUCHINVEST A.G., Société Anonyme liquidée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 19.502.

DISSOLUTION

- 1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 juin 1996 que Monsieur Carl Kornelis Schuyt, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG EXPERTS COMPTABLES, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 juin 1996 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 mai 1996, a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au siège social de KPMG EXPERTS COMPTABLES à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour BUCHINVEST A.G., Société Anonyme liquidée KPMG, EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30311/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

BUILDING CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 21.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 1996

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de Maître Lydie Lorang, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.
- La cooptation de Madame Carine Bittler au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Luxembourg, le 22 août 1996.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30312/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CATAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 46.905.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1996

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Lors de la même assemblée, le siège de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

Signature.

(30318/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CANSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.699.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour CANSTON S.A., Société Anonyme CREGELUX Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

(30315/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 51.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour la société Signature Un mandataire

(30316/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CASPIAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4760 Pétange, 110, rue de Luxembourg.

Im Rahmen der Gesellschafterversammlung vom 26. Juni 1996 wurde folgende Vereinbarung zwischen

- 1. Monsieur Faramarz Yaghma, Kaufmann, wohnhaft in 5, rue Jean Jaurès, L-3490 Dudelange und
- 2. Monsieur Rafiei Rafii-Tabrizi, Kaufmann, wohnhaft in 5, rue Jean Jaurès, L-3490 Dudelange getroffen:

Die zuvor genannten Anwesenden erklären hiermit, daß nach Übertragung von 2.500 Gesellschaftsanteilen von je LUF 1.000 der CASPIAN, S.à r.l. mit Sitz in 110, rue de Luxembourg, L-4760 Pétange, gegründet durch den Notar Georges d'Huart am 26. Juni 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 33 vo 20. Januar 1991, die sich bisher in alleinigem Besitz von Herrn Faramarz Yaghma befunden haben, an Herrn Rafiei Rafii-Tabrizi, aufgrund privatrechtlichen Vertrages mit heutigem Datum, sich die Anteile an der Gesellschaft künftig wie folgt darstellen:

 Monsieur Rafiei Rafii-Tabrizi, vorgenannt
 2.500 Anteile

 Total:
 2.500 Anteile

Gleichzeitig wird Herrn Faramarz Yaghma in seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft durch Gesellschafterbeschluß Entlastung erteilt. Herr Faramarz Yaghma scheidet mit heutigem Datum als Geschäftsführer aus.

Als neuer Geschäftsführer wird Herr Rafiei Rafii-Tabrizi, wie vorgenannt, als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet. Der Geschäftsführer hat gleichzeitig das Recht, einen Dritten mit der Führung der Geschäfte der Gesellschaft zu beauftragen und diesem hierzu ebenfalls ggf. auch alleinige Zeichnungsvollmacht zu erteilen.

Pétange, den 24. Juli 1996.

F. Yaghma

R. Raffi-Tabrizi

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30317/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COMANFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit. R. C. Luxembourg B 43.697.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30325/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COMANFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit. R. C. Luxembourg B 43.697.

_

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de COMANFI S.A.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de COMANFI S.A. (la «Société»), s'est tenue le 8 janvier 1996 à 14.00 heures au sièges social de la Société, 10, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Monsieur Bart J.W. d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal de celle-ci.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	
MARDASSON NOMINEES Limited	1.000	Signature
BLASCHETTE NOMINEES Limited	250	Signature
Président: M. Bart I.W. d'Ancona		

Secrétaire: M. Matthijs Bogers.

Le Président a constaté que l'intégralité du capital social était représentée, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le Président a signalé qu'il a été informé par le Conseil d'Administration de la Société qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la Société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et le Conseil d'Administration n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargée avec usufruit.

Le Président a rapporté que les associés ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Les associés approuvent le rapport de gestion relatif à l'exercice 1994 qui leur est soumis;
- 2. Les associés approuvent les Comptes Annuels au 31 décembre 1994;
- 3. Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice 1994 qui se chiffre à LUF 166.268,- comme suit:

- dotation à la rése	serve légale	16.628,-
- report à noueau	u	149.640,-

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

B. J.W. d'Ancona M. Bogers
Président Secrétaire

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de COMANFI S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de COMANFI S.A. (la «Société»), s'est tenue le 19 mai 1996 à 14.00 heures au siège social de la Société, 10, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Monsieur Bart J.W. d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal de celle-ci.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	
MARDASSON NOMINEES Limited	1.000	Signature
BLASCHETTE NOMINEES Limited	250	Signature
Président: M. Bart J.W. d'Ancona		

Secrétaire: M. Matthijs Bogers.

Le Président a constaté que l'intégralité du capital social était représenté, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le Président a signalé qu'il a été informé par le Conseil d'Administration de la Société qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la Société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et le Conseil d'Administration n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargé avec usufruit.

Le Président a rapporté que les associés ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. de remettre à plus tard l'approbation des Comptes Annuels pour l'année 1994 jusqu'à ce que le rapport d'audit leur soit soumis;
 - 2. d'approuver les Comptes Annuels pour l'année 1994 par une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

B. J.W. d'Ancona M. Bogers

Président Secrétaire

Minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders of COMANFI S.A.

The Ordinary General Meeting of Shareholders of COMANFI S.A. (the «Company») was held on 19th May 1995, 2.00 p.m. at the registered office of the Company, 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presidedover the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

26986

Attendance List

Shareholders Number of shares

MARDASSON NOMINEES Limited 1.000 Signature BLASCHETTE NOMINEES Limited 250 Signature

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona Secretary: Mr Matthijs Bogers.

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated, having been informed by the board of Directors of the Company, that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon the Chairman reporter that it was proposed to postpone the confirmation and approval of the financial statements for the year ended December 31st, 1994 until a formal financial report will be submitted to the meeting.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to postpone the confirmation and approval of the financial statements for the year ended December 31st, 1994 until a formal financial report will be submitted to the meeting.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to submit and approve the financial statements for the year ended December 31st, 1994 by the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to submit and approve the financial statements for the year ended December 31st, 1994 by the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed

B. J.W. d'Ancona

M. Bogers

Président

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30326/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COMANFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit. R. C. Luxembourg B 43.697.

Meeting of the Board of Directors of COMANFI S.A.

The Undersigned, being all the Directors of COMANFI S.A., a Company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg,

hereinafter referred to as the «Company», do hereby consent to the adoption of the following resolution:

resolved to accept the change of address of the registered office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg as of February 1st, 1996.

Signed as of this 23rd day of July 1996.

BLASCHETTE NOMINEES Ltd

MARDASSON NOMINEES Ltd.

Signatures

Signatures

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT

(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30327/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.026.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour la société

Signature

(30329/608/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.026.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 16 juillet 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux adminsitrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;
- le mandat de Maître Alex Schmitt, de Madame Corinne Philippe et de Madame Chantal Keereman en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;
- le siège social de la société a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1223 Luxembourg au 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 août 1996. *Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30330/608/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CLAN EUROPEAN ASSET VALUE FUND, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.528.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of CLAN EUROPEAN ASSET VALUE FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 48.528), incorporated by a deed of Me Camille Hellinckx, prenamed, on the 31st of August 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 6th October, 1994.

The Articles were amended by a deed of notary Marc Elter, residing in Luxembourg, on 16th September, 1994 and published in the Mémorial on 6th October, 1994.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Christiane List-Boes, employée de banque, residing in Rollingen, in

The chairman appointed as secretary Ms Geneviève Sainlez, employée de bangue, residing in Arlon, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Bernd Hübinger, employé de banque, residing in Eupen, Belgium.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That convening notices have been sent to registered shareholders by registered mail on 9th July, 1996 and published in the Luxemburger Wort on 11th July 1996.
 - II. That the agenda of the meeting is the following:
- to amend article 1 of the Articles of Incorporation by changing the name into The EUROPEAN ASSET VALUE FUND.
- to amend, inter alia, articles 3, 8, 25 and 31 of the Articles of Incorporation in order to make the Company subject to the law of 30th March, 1988 concerning undertakings for collective investment, to replace in the object clause and anywhere it occurs the reference to the law of 19th July, 1991 by a reference to the law of 30th March, 1988 and to make any other changes generally required by the supervisory authority for a corporation to qualify under the aforesaid law of 1988,
- to amend articles 17 and 26 of the Articles of Incorporation by replacing the reference to CLAN ASSET MANAGEMENT LIMITED by the reference to IVORY & SIME ASSET MANAGEMENT LIMITED.
- III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

- IV. It appears from the attendance list that out of 1,843,457.146 shares in issue 1,562,832 are present or represented at the meeting; and
 - V. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda. Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting, with 1,562,832 votes in favour and no votes against, resolves to amend article 1 of the Articles of Incorporation by changing the name of the Company from CLAN EUROPEAN ASSET VALUE FUND to THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND.

Second resolution

The meeting, with 1,562,832 votes in favour and no votes against,

- resolves to amend the second paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:
- «The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 30th March, 1988 concerning undertakings for collective investment.»
- resolves to amend Article 8 of the Articles of Incorporation by adding after the first sub-paragraph of d) the following:

«The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith.»,

and by deleting the last two paragraphs of Article 8

and by adding to the definition of U.S. person the term «citizen» before «national»;

- resolves to amend Article 25 of the Articles of Incorporation by replacing the reference to «law» by a reference to «the law regarding collective investment undertakings»;
- resolves to amend Article 31 of the Articles of Incorporation by replacing the reference to «19th July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public» by a reference to «30th March, 1988 concerning collective investment undertakings».

Third resolution

The meeting resolves with 1,562,832 votes in favour and no votes against to amend article 17, paragraphs 3 and 26, by replacing the reference to «Clan Asset Management Limited» by the reference to IVORY & SIME ASSET MANAGEMENT LIMITED.

Estimation of costs

The expenses which shall result from the present deed are estimated at approximately forty thousand Luxembourg Francs (LUF 40,000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CLAN EUROPEAN ASSET VALUE FUND, (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 48.528), constituée suivant acte reçu par Me Camille Hellinckx, notaire, prémentionné, en date du 31 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 6 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire Marc Elter, en date du 16 septembre 1994 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 6 octobre 1994.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures.

L'Assemblée est présidée par Mme Christiane List-Boes, employée de banque, demeurant à Rollingen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mlle Geneviève Sainlez, employée de banque, demeurant à Arlon, Belgique.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur, Bernd Hübinger, employé de banque, demeurant à Eupen, Belgique.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les convocations ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 9 juillet 1996 et publiées en date du 11 juillet 1996 dans le Luxemburger Wort.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - modifier l'article 1er des statuts en changeant le nom en THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND,
- modifier entre autre les articles 3, 8, 25 et 31 des statuts en vue de soumettre la société à la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif, remplacer dans la clause concernant l'objet et partout ailleurs où apparaît la référence à la loi du 19 juillet 1991 par la référence à la loi du 30 mars 1988 et faire tous autres changements généralement requis par les autorités de contrôle pour qu'une société puisse opérer sous la loi de 1988,
- modifier les articles 17 et 26 des statuts en remplaçant la référence à CLAN ASSET MANAGEMENT LIMITED par la référence à IVORY & SIME ASSET MANAGEMENT LIMITED.
- III. Que les actionnaires présents ou representés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- IV. Qu'il résulte de la liste de présence que des 1.843.457,146 actions en circulation, 1.562.832 actions sont représentées à l'assemblée.
- V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée avec 1.562.832 voix en faveur et aucune voix contre, décide de modifier l'article 1er des statuts en changeant le nom de la société de CLAN EUROPEAN ASSET VALUE FUND en THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND.

Deuxième résolution

L'assemblée avec 1.562.832 voix en faveur et aucune voix contre:

- décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:
- «La Société peut prendre toutes les mesures et mener toutes les opérations qu'elle considère utiles dans l'accomplissement et le développement de son objectif dans les limites permises par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.»
 - décide de modifier l'article 8 des statuts en ajoutant après le premier paragraphe sous d) le texte suivant:
- «L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.»

et en supprimant les deux derniers paragraphes de l'article 8 et en ajoutant dans la définition de «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» le mot «citoyen» avant le mot «ressortissant»,

- décide de modifier l'article 25 des statuts en remplaçant la référence à «loi luxembourgeoise» par la référence à «loi concernant les organismes de placement collectif»,
- décide de modifier l'article 31 des statuts en remplaçant la référence à «19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public» par la référence à «30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif».

Troisième résolution

L'assemblée décide avec 1.562.832 voix en faveur et aucune voix contre de modifier les articles 17, paragraphes 3 et 26, en remplaçant la référence à CLAN ASSET MANAGEMENT LIMITED par la référence à IVORY & SIME ASSET MANAGEMENT LIMITED.

Estimation des frais

Les frais qui résultent du présent acte sont estimés à environ quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Boes, G. Sainlez, B. Hübinger, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 92S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

C. Hellinckx.

(30321/215/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CENTRAL CASPIAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

Im Rahmen der Gesellschafterversammlung vom 29. Juli 1996 wurden folgende Beschlüsse gefaßt:

Herrn Manuel Rabanes, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg, 25, rue Joseph Junck, wird für seine Tätigkeit als Geschäftsführer der Gesellschaft Entlastung erteilt.

Herr Rabanes erklärte mit Datum vom 29. Juli 1996 aus persönlichen Gründen sein Ausscheiden als Geschäftsführer. Als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft wird Herr Faramarz Yaghma, Kaufmann, wohnhaft in Dudelange, 5, rue Jean Jaurès, bestellt.

Dudelange, den 29. Juli 1996.

F. Yaghma

M. Rabanes

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30319/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

C.C.E. LUX, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 41.746.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 août 1996 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS Ltd et WINDLINE INVESTMENTS Ltd, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS Limited et SAROSA INVESTMENTS Limited avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Il résulte également dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Ardito Toson, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, 38B Leeson Palce (Irlande), a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE

LUXEMBOURG S.A.H. COMFINTRUST S.A. Agent domiciliataire

Signature Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30328/646/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 42.080.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(30331/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COSMOS INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 41.467.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Signature.

(30334/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DANATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 46.901.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1996

Le siège social de la société a été transféré de L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 22 août 1996.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30337/5954/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

CONTROLFIDA REAL ESTATE S.p.A., (anc. CONTROLFIDA REAL ESTATE S.A.).

Siège social: I-Milan Via Camperio 9.

EXTRAIT

En date du 9 février 1996, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de transférer le siège de la société à Milan en Italie, Via Camperio 9, et de changer sa nationalité de luxembourgeoise en italienne.

Par ordonnance du Tribunal de Milan en date du 24 avril 1996, ledit transfert de siège et l'établissement définitif de la Société en tant que «Società per azioni» italienne ont été homologués.

En vertu de ce qui précède réquisition a été présentée à Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg tenu près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg que Maître Martine Gillardin, en vertu des pouvoirs lui conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 9 février 1996, a demandé la radiation pure et simple de la société dudit registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour extrait conforme
Par mandat
M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30332/585/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

COPARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 25.962.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

J. Davies

(30333/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en commandite par actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the the ninth of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary public, residing in Luxembourg-Eich, in place of Maître Camille Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of a decision of DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., acting in its capacity as Unlimited Shareholder and Manager of the company, taken in Luxembourg, on July 26, 1996,

an extract of which decision, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

- I) The company DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, having its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed of the replaced notary on the 14th of May 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II) The corporation has an issued and subscribed capital of three hundred and sixty-three million nine hundred and ninety thousand Italian Lira (ITL 363,990,000.-), divided into seventy-two thousand seven hundred and ninety-eight (72,798) shares comprising:
- (i) fifteen thousand one hundred and twenty-seven (15,127) Redeemable Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («A Shares»);
- (ii) thirteen thousand two hundred and twenty-seven (13,227) Ordinary Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («B Shares»);
- (iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

The Company has an authorised share capital of two hundred and forty-nine billion nine hundred and eighty million Italian Lira (ITL 249,980,000,000.-), divided into two hundred and fifty thousand (250,000) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, one hundred and ninety-six thousand (196,000) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each and fifty thousand (50,000) «C Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each.

According to article 5 of the articles of incorporation, the Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up

to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine, and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription right.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided on July 26, 1996, to proceed to an increase of capital by an amount of twenty-six million six hundred and thirty thousand Italian Lira (ITL 26,630,000.-), in order to raise it from its present amount of three hundred and sixty-three million nine hundred and ninety thousand Italian Lira (ITL 363,990,000.-) to three hundred and ninety million six hundred and twenty thousand Italian Lira (ITL 390,620,000.-) by the issue of two thousand nine hundred and sixty-three (2,963) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, together with an issue premium of nine hundred and ninety thousand Italian Lira (ITL 990,000.-) per share, and by the issue of two thousand three hundred and sixty-three (2,363) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

The Unlimited Shareholder decided on July 26, 1996, to accept the subscription to the new shares as follows:

1. one hundred (100) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, and one hundred (100) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A., a company having its registered office in Bologna, via Stalingrado 45, Italy,

together with a total issue premium of ninety-nine million Italian Lira (ITL 99,000,000.-);

2. one hundred and fifty (150) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, and one hundred and fifty (150) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by INDUSTRIE ZIGNAGO Sta MARGHERITA S.p.A., having its registered office in Fossalta di Portogruaro, Italy,

together with a total issue premium of one hundred and forty-eight million five hundred thousand Italian Lira (ITL 148,500,000.-);

3. four hundred (400) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by THE FUJI BANK LIMITED, having its registered office in Tokyo, Japan,

together with a total issue premium of three hundred and ninety-six million Italian Lira (ITL 396,000,000.-);

4. one thousand eight hundred and thirteen (1,813) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, and one thousand eight hundred and thirteen (1,813) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by LIMPART HOLDINGS LIMITED, an investment company of Abu Dhabi Investment Authority, having its registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

together with a total issue premium of one billion seven hundred and ninety-four million eight hundred and seventy thousand Italian Lira (ITL 1,794,870,000.-);

5. one hundred (100) «A Shares» having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by Mr Fabrizio Motterlini, Mr Matteo Motterlini and Mrs Marta Motterlini, all of them residing via Paleocapa, 6, Milano, Italy,

together with a total issue premium of ninety-nine million Italian Lira (ITL 99,000,000.-);

6. one hundred (100) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by Mr Adriano Riva, residing via Regazzoni 6, Lugano, Switzerland,

together with a total issue premium of ninety-nine million Italian Lira (ITL 99,000,000.-):

7. two hundred (200) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-), and two hundred (200) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-), by TORO ASSICURAZIONI S.p.A., having its registered office via Arcivescovado, 16, Torino, Italy,

together with a total issue premium of one hundred and ninety-eight million Italian Lira (ITL 198,000,000.-);

8. one hundred (100) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-), each, and one hundred (100) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, by LAGO MAGGIORE STIFTUNG, having its registered office in Austrasse 15, Vaduz, Liechtenstein,

together with a total issue premium of ninety-nine million Italian Lira (ITL 99,000,000.-).

The amounts of twenty-six million six hundred and thirty thousand Italian Lira (ITL 26,630,000.-) in capital, and two billion nine hundred and thirty-three million three hundred and seventy thousand Italian Lira (ITL 2,933,370,000.-) as issue premium, totalising two billion nine hundred and sixty million Italian Lira (ITL 2,960,000,000.-) have been paid in cash by the subscribers and are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the five first paragraphs of article five of the articles of incorporation will now read as follows:

- «Art. 5. Five first paragraphs. The Company has an issued and subscribed capital of three hundred and ninety million six hundred and twenty thousand Italian Lira (ITL 390,620,000.-), divided into seventy-eight thousand one hundred and twenty-four (78,124) shares, comprising:
- (i) eighteen thousand and ninety (18,090) Redeemable Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («A Shares»);

- (ii) fifteen thousand five hundred and ninety (15,590) Ordinary Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («B Shares»);
- (iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares »).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of seventeen billion nine hundred and nine million one hundred thousand Italian Lira (ITL 17,909,100,000.-) have been paid on the «A Shares».»

Estimation of the increase of capital and the increase of the issue premiums

For all legal purposes the increase of capital is valued at five hundred and thirty-six thousand eight hundred and sixty-one Luxembourg francs (LUF 536,861.-),

and the increase of the issue premiums is valued at fifty-nine million one hundred and thirty-six thousand seven hundred and thirty-nine Luxembourg francs (LUF 59,136,739.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately seven hundred and twenty thousand Luxembourg francs (LUF 720,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une décision prise le 26 juillet 1996 par la DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., agissant en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la société;

un extrait de cette décision, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

- I) La société DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par-devant le notaire remplacé, en date du 14 mai 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II) La société a un capital émis et souscrit de trois cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille lires italiennes (ITL 363.990.000,-), divisé en soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (72.798) actions comprenant:
- (i) quinze mille cent vingt-sept (15.127) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions A»);
- (ii) treize mille deux cent vingt-sept (13.227) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions B»);
- (iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions C»).

La société a un capital autorisé de deux cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingts millions de lires italiennes (ITL 249.980.000.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, cent quatre-vingt-seize mille (196.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et cinquante mille (50.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

Aux termes de l'article 5 des statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus, sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale du capital, réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modificafion conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé le 26 juillet 1996, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de vingt-six millions six cent trente mille lires italiennes (ITL 26.630.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille lires italiennes (ITL 363.990.000,-) à trois cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt mille lires italiennes (ITL 390.620.000,-) par l'émission de deux mille neuf cent soixante-trois (2.963) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix mille lires italiennes (ITL 990.000,-) par action, et de deux mille trois cent soixante-trois (2.363) «Actions B», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel.

L'Actionnaire Commandité a décidé le 26 juillet 1996, d'accepter la souscription des actions nouvelles comme suit:

1. cent (100) «Actions A» ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et cent (100) «Actions B», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) par COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A., ayant son siège social à Bologne, via Stangrado 45, Italie,

ensemble avec des primes d'émission totalisant quatre-vingt-dix-neuf millions de lires italiennes (ITL 99.000.000,-);

2. cent cinquante (150) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et cent cinquante (150) «Actions B», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par INDUSTRIE ZIGNAGO Sta MARGHERITA S.p.A, ayant son siège à Fossalta di Portogruaro, Italie,

ensemble avec des primes d'émission totalisant cent quarante-huit millions cinq cent mille lires italiennes (ITL 148.500.000,-);

3. quatre cents (400) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par THE FUJI BANK LIMITED, ayant son siège à Tokyo, Japon,

ensemble avec des primes d'émission totalisant trois cent quatre-vingt-seize millions de lires italiennes (ITL 396.000.000,-);

4. mille huit cent treize (1.813) «Actions A», d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, et mille huit cent treize (1.813) «Actions B», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par LIMPART HOLDINGS LIMITED, une société d'investissement de Abu Dhabi Investment Authority, ayant son siège à Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ensemble avec des primes d'émission totalisant un milliard sept cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent soixantedix mille lires italiennes (ITL 1.794.870.000,-);

5. cent (100) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par Monsieur Fabrizio Motterlini, Monsieur Matteo Motterlini et Madame Marta Motterlini, tous les trois demeurant via Paleocapa 6, Turin, Italie,

ensemble avec des primes d'émission totalisant quatre-vingt-dix-neuf millions de lires italiennes (ITL 99.000.000,-);

6. cent (100) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par Monsieur Adriano Riva, demeurant à via Regazzoni 6, Lugano, Suisse,

ensemble avec des primes d'émission totalisant quatre-vingt-dix-neuf millions de lires italiennes (ITL 99.000.000,-);

7. deux cents (200) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, et deux cents (200) «Actions B», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par TORO ASSICURAZIONI S.p.A., ayant son siège via Arcivescovado 16, Turin, Italie,

ensemble avec des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-dix-huit millions de lires italiennes (ITL 198.000.000,-);

8. cent (100) «Actions A», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, et cent (100) «Actions B», ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, par LAGO MAGGIORE STIFTUNG, ayant son siège à Austrasse 15, Vaduz, Liechtenstein,

ensemble avec des primes d'émission totalisant quatre-vingt-dix-neuf millions de lires italiennes (ITL 99.000.000,-).

Les montants de vingt-six millions six cent trente mille lires italiennes (ITL 26.630.000,-) en capital, et deux milliards neuf cent trente-trois millions trois cent soixante-dix mille lires italiennes (ITL 2,933,370,000,-) en primes d'émission, totalisant deux milliards neuf cent soixante millions de lires italiennes (ITL 2.960.000.000,-) ont été payés en espèces par les souscripteurs et mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les cinq premiers alinéas de l'article cinq des statuts auront désormais la teneur suivante:

- «Art. 5. Cinq premiers alinéas. La société a un capital émis de trois cent quatre-vingt-dix millions six cent vingt mille lires italiennes (ITL 390.620.000,-), divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-quatre (78.124) actions comprenant:
- (i) dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions A»);
- (ii) quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (15.590) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions B»);
- (iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions d'une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de dix-sept milliards neuf cent neuf millions cent mille lires italiennes (ITL 17.909.100.000,-) ont été payées sur les «Actions A».

Estimation de l'augmentation de capital et de la prime d'émission

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à cinq cent trente-six mille huit cent soixante et un francs luxembourgeois (LUF 536.861,-),

et l'augmentation de la prime d'émission est évaluée à cinquante-neuf millions cent trente-six mille sept cent trenteneuf francs luxembourgeois (LUF 59.136.739,-).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ sept cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 720.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 925, fol. 85, case 2. – Reçu 594.960 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

C. Hellinckx.

(30339/215/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

C. Hellinckx.

(30340/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.236.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOMAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.236, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 52 du 13 mars 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 195 du 15 juillet 1989.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim, qui désigne comme secrétaire, Madame Gerty Rouvel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Carmen Meyer, juriste, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital social à concurrence de quatre millions de US dollars (4.000.000,- USD) pour le ramener de son montant actuel de huit millions cent mille US dollars (8.100.000,- USD) à quatre millions cent mille US dollars (4.100.000,- USD), par remboursement aux actionnaires de la somme de deux cents US dollars (200,- USD) par action.
 - 2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre millions de US dollars (4.000.000,- USD) pour le ramener de son montant actuel de huit millions cent mille US dollars (8.100.000,- USD) à quatre millions cent mille US dollars (4.100.000,- USD) par le remboursement à chaque action d'une somme en espèces de deux cents US dollars (200,- USD), soit au total quatre millions de US dollars (4.000.000,- USD).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital de la société est de quatre millions cent mille US dollars (4.100.000,- USD), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, G. Rouvel, C. Meyer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 92S, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la sociéte sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

F. Baden.

(30343/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

F. Baden.

(30344/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the ninth of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary public, residing in Luxembourg-Eich, in place of Maître Camille Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the replaced notary on July 21, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 510 of October 5, 1995.

The meeting is presided over by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Claude Wirth, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

- I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II) As appears from the attendance list, all the seven thousand two hundred (7,200) Class A shares and all the seven thousand two hundred (7,200) Class B shares, representing the entire share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:
 - 1. Decision to create Class C shares.
- 2. Decision to increase the subscribed capital of the company by an amount of 36,000,000.- ITL (thirty-six million Italian Lira) so as to raise it from its present amount of 72,000,000.- ITL (seventy-two million Italian Lira) to 108,000,000.- ITL (one hundred and eight million Italian Lira) by the issue of 7,200 (seven thousand two hundred) Class C shares of a par value of 5,000.- ITL (five thousand Italian Lira) each, at the price of 5,500.- ITL (five thousand five hundred Italian Lira) per share.

- 3. Waiver by existing shareholders of their preferential subscription right.
- 4. Subscription by DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH the 7,200 Class C shares of a par value of 5,000.- ITL (five thousand Italian Lira) each at the price of 5,500.- ITL (five thousand five hundred Italian Lira) and payment in cash of an amount of 39,600,000.- ITL (thirty-nine million six hundred thousand Italian Lira).
 - 5. Subsequent amendment of Article 5, paragraphs 1, 2, 3, 4 and 5 of the Articles of Incorporation as follows:

«The subscribed capital is set at one hundred and eight million Italian Lira (108,000,000.- ITL), divided into seven thousand two hundred (7,200) Class A shares of a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share, seven thousand two hundred (7,200) Class B shares of a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share and seven thousand two hundred (7,200) Class C shares of a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of seven million two hundred thousand Italian Lira (7,200,000.- ITL) have been paid on the Class A shares and issue premiums for a total amount of three million six hundred thousand Italian Lira (3,600,000.- ITL) have been paid on the Class C shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve which, upon resolution of the shareholders in general meeting, may be distributed to the shareholders or allocated to the legal reserve.

The Corporation shall have an authorised capital of four hundred and thirty-two million Italian Lira (432,000,000.-ITL), divided into twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class A shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each, twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each and twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class C shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each.

The terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class A shares, Class B shares and Class C shares and the holders of the Class A shares, Class B shares and Class C shares.

- 6. Amendment of Article 16, paragraph 3 of the Articles of Incorporation as follows:
- «Each time the annual general meeting has decided, upon recommendation of the Board of Directors, to proceed with distribution of dividends, the balance of the net profits shall be distributed as follows:
- (i) all profits deriving from the income received by the Corporation in its capacity as Manager of the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Management Profits») being the fees received from the Luxembourg société en commandite par actions less the fees and expenses paid to the Advisor, the Administrator and the external advisers will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares;
- (ii) all profits deriving from the distributions received by the Corporation as holder of C Shares in the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Carry Profits») will be distributed pro rata amongst the holders of Class B shares;
- (iii) 1 % of any other profits received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class C shares;
- (iv) the balance of any other profits received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares.»
 - 7. Amendment of Article 17, paragraph 2 of the Articles of Incorporation as follows:
 - «The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators in the following order:
- (i) all proceeds deriving from the income received by the Corporation in its capacity of Manager of the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Management Profits») being the fees received from the Luxembourg société en commandite par actions less the fees and expenses paid to the Advisor, the Administrator and the external advisers will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares;
- (ii) all proceeds deriving from the distributions received by the Corporation as holder of C Shares in the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Carry Profits») will be distributed pro rata amongst the holders of Class B shares;
- (iii) 1 % of any other proceeds received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class C shares;
- (iv) the balance of any other proceeds received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares.»

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create Class C shares, which will have a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-).

Second resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of thirty-six million Italian Lira (ITL 36,000,000.-), so as to raise it from its present amount of seventy-two million Italian Lira (ITL 72,000,000.-) up to one hundred and eight million Italian Lira (ITL 108,000,000.-) by the creation and the issue of seven thousand two hundred (7,200) Class C shares of a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, together with a issue premium of five hundred Italian Lira (ITL 500.-) per share, which issue premiums totalising three million six hundred thousand Italian Lira (ITL 3,600,000.-) shall be allocated to the legal reserves.

Third resolution

The meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the seven thousand two hundred (7,200) new Class C shares the company DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, a limited liability company, having its registered office in D-60439 Frankfurt am Main, Emil-von-Behring-Strasse 2.

Subscription and payment

With the agreement of all the shareholders the seven thousand two hundred (7,200) new Class C shares are subscribed at this moment by the DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, prenamed,

here represented by Mr Jean Steffen, prenamed,

by virtue of a proxy given to him in Frankfurt am Main, on July 24, 1996.

The seven thousand two hundred (7,200) new Class C shares are entirely paid in by payment in cash so that the amounts of thirty-six million Italian Lira (ITL 36,000,000.-) in capital and three million six hundred thousand Italian Lira (ITL 3,600,000.- in issue premiums, totalising thirty-nine million six hundred thousand Italian Lira (ITL 39,600,000.-) are as now available to the corporation, proof of which is given to the undersigned notary.

The proxy given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the authorised capital by an amount of one hundred and forty-four million Italian Lira (ITL 144,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and eighty-eight million Italian Lira (ITL 288,000,000.-) up to four hundred and thirty-two million Italian Lira (ITL 432,000,000.-) by the creation of twenty-eight thousand eight hundred (28,800) authorised Class C shares, having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each.

Pursuant to the aforegoing resolutions, the meeting decides to amend paragraphs 1, 2, 3, 4 and 5 of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«Art. 5, Paragraphs 1, 2, 3, 4 and 5. The subscribed capital is set at one hundred and eight million Italian Lira (108,000,000.- ITL), divided into seven thousand two hundred (7,200) Class A shares of a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share, seven thousand two hundred (7,200) Class B shares of a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share and seven thousand two hundred (7,200) Class C shares of a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) per share.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of seven million two hundred thousand Italian Lira (7,200,000.- ITL) have been paid on the Class A shares and issue premiums for a total amount of three million six hundred thousand Italian Lira (3,600,000.- ITL) have been paid on the Class C shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve which, upon resolution of the shareholders in general meeting, may be distributed to the shareholders or allocated to the legal reserve.

The Corporation shall have an authorised capital of four hundred and thirty-two million Italian Lira (432,000,000.-ITL), divided into twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class A shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each, twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each and twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class C shares of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each.

The terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class A shares, Class B shares and Class C shares and the holders of the Class A shares, Class B shares and Class C shares.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend the third paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

- **«Art. 16. Third paragraph.** Each time the annual general meeting has decided, upon recommendation of the Board of Directors, to proceed with distribution of dividends, the balance of the net profits shall be distributed as follows:
- (i) all profits deriving from the income received by the Corporation in its capacity as Manager of the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Management Profits») being the fees received from the Luxembourg société en commandite par actions less the fees and expenses paid to the Advisor, the Administrator and the external advisers will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares;
- (ii) all profits deriving from the distributions received by the Corporation as holder of C Shares in the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Carry Profits») will be distributed pro rata amongst the holders of Class B shares;
- (iii) 1 % of any other profits received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class C shares;
- (iv) the balance of any other profits received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares.»

Sixth resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

- **«Art. 17. Second paragraph.** The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators in the following order:
- (i) all proceeds deriving from the income received by the Corporation in its capacity of Manager of the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Management Profits») being the fees received from the Luxembourg société en commandite par actions less the fees and expenses paid to the Advisor, the Administrator and the external advisers will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares;

- (ii) all proceeds deriving from the distributions received by the Corporation as holder of C Shares in the Luxembourg société en commandite par actions referred to in Article 3 («Carry Profits») will be distributed pro rata amongst the holders of Class B shares;
- (iii) 1 % of any other proceeds received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class C shares;
- (iv) the balance of any other proceeds received by the Corporation will be distributed pro rata amongst the holders of Class A shares.»

Estimation of the increase of capital and the increase of the issue premiums

For all legal purposes the increase of capital is valued at seven hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixty Luxembourg francs (LUF 725,760.-),

and the increase of the issue premiums is valued at seventy-two thousand five hundred and seventy-six Luxembourg francs (LUF 72,576.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs (LUF 60,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Version française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 21 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 510 du 5 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Jean-Claude Wirth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les sept mille deux cents (7.200) actions de catégorie A et les sept mille deux cents (7.200) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Décision de créer des Actions de Classe C.
- 2. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence du montant de 36.000.000,- ITL (trente-six millions de lires italiennes), pour le porter ainsi de son montant actuel de 72.000.000,- ITL (soixante-douze millions de lires italiennes) à 108.000.000,- ITL (cent huit millions de lires italiennes), par l'émission de 7.200 (sept mille deux cents) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 5.000,- ITL (cinq mille lires italiennes) chacune, au prix de 5.500,- ITL (cinq mille cinq cents lires italiennes) chacune.
 - 3. Renonciation des anciens actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.
- 4. Souscription par DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH des 7.200 Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 5.000,- ITL (cinq mille lires italiennes) chacune, au prix de 5.500,- ITL (cinq mille cinq cents lires italiennes) et versement en espèces d'un montant de 39.600.000,- ITL (trente-neuf millions six cent mille lires italiennes).
 - 5. Modification des alinéas 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à cent huit millions de lires italiennes (ITL 108.000.000,-), divisé en sept mille deux cents (7.200) actions de Catégorie A avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, sept mille deux cents (7.200) actions de Catégorie B avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et sept mille deux cents (7.200) actions de Catégorie C avec une valeur nominale de cinq mille lires ialiennes (ITL 5.000,-) chacune.

En outre, des primes d'émission pour un montant total de sept millions deux cent mille lires italiennes (ITL 7.200.000,-) ont été payées sur les actions de Catégorie A et des primes d'émission pour un montant total de trois millions six cent mille lires italiennes (ITL 3.600.000,-) ont été payées sur les actions de Catégorie C. Le total des primes d'émission sera affecté à une réserve extraordinaire qui, sur décision des actionnnaires réunis en assemblée générale, pourra être distribuée aux actionnaires ou affectée à la réserve légale.

La société a un capital autorisé de quatre cent trente-deux millions de lires italiennes (ITL 432.000.000,-), divisé en vingt-huit mille huit cents (28.800) actions de Catégorie A avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, vingt-huit mille huit cents (28.800) actions de Catégorie B avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et vingt-huit mille huit cents (28.800) actions de Catégorie C avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» incluront, dans ces statuts, sauf disposition contraire explicite ou implicite, respectivement les actions de Catégorie A, les actions de Catégorie B et les actions de Catégorie C et les détenteurs d'actions de Catégorie A, d'actions de Catégorie B et d'actions de Catégorie C.»

6. Modification du 3ème alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

«Chaque fois que l'assemblée générale annuelle aura décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de procéder à la distribution de dividendes, le solde du profit net sera distribué comme suit:

- (i) tous les profits provenant du revenu perçu par la société en sa qualité de gérant de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Management Profits») étant les rémunérations reçues de la société en commandite par actions luxembourgeoise moins les rémunérations et frais payés au Conseiller, à l'Administrator et aux Conseillers externes seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A;
- (ii) tous les profits provenant de distributions de dividendes perçus par la Société en sa qualité de détenteur d'actions de la classe C de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Carry Profits»), seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie B;
- (iii) un pour cent (1 %) de tous les autres profits perçus par la Société seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie C;
- (iv) le solde de tous les autres profits perçus par la Société sera distribué au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A.»
 - 7. Modification du deuxième alinéa de l'article 17 des statuts comme suit:
 - «Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:
- (i) tous produits provenant du revenu perçu par la Société en sa qualité de gérant de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Management Profits»), étant les rémunérations reçues de la société en commandite par actions luxembourgeoise moins les rémunérations et frais payés au Conseiller, à l'Administrator et aux Conseillers externes seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A;
- (ii) tous produits provenant des distributions de dividendes perçus par la Société en sa qualité de détenteur d'actions de la classe C de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Carry Profits»), seront distribués prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie B;
- (iii) un pour cent (1 %) de tous les autres produits perçus par la Société seront distibués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie C;
- (iv) le solde de tous les autres produits perçus par la Société seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de catégorie A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer des actions de Catégorie C qui auront une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six millions de lires italiennes (ITL 36.000.000,-) pour le porter ainsi de son montant actuel de soixante-douze millions de lires italiennes (ITL 72.000.000,-) à cent huit millions de lires italiennes (ITL 108.000.000,-) par la création, l'émission et la souscription de sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cinq cents lires italiennes (ITL 500,-) par action, lesquels primes d'émission dont le total est de trois millions six cent mille lires italiennes (ITL 3.600.000,-) seront affectées à une réserve extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée constatant que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles de Catégorie C la société DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège à D-60439 Frankfurt am Main, Emil-von-Behring-Strasse 2.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles de Catégorie C sont souscrites à l'instant même par la société DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, prédésignée,

ici représentée par Monsieur Jean Steffen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Frankfurt am Main, le 24 juillet 1996.

Les sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles de Catégorie C ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que les somme de trente-six millions de lires italiennes (ITL 36.000.000,-) en capital et trois millions six cent mille lires italiennes (ITL 3.600.000,-) en primes d'émission, totalisant trente-neuf millions six cent mille lires italiennes (ITL 39.600.000,-) se trouvent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de cent quarante-quatre millions de lires italiennes (ITL 144.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-huit millions de lires italiennes (ITL 288.000.000,-) à quatre cent trente-deux millions de lires italiennes (432.000.000,-), par la création de vingt-huit mille huit cents (28.800) actions autorisées de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Article 5 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéas 1, 2, 3, 4 et 5. Le capital souscrit est fixé à cent huit millions de lires italiennes (ITL 108.000.000,-), divisé en sept mille deux cents (7.200) actions de Catégorie A avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, sept mille deux cents (7.200) actions de Catégorie B avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et sept mille deux cents (7.200) actions de Catégorie C avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

En outre, des primes d'émission pour un montant total de sept millions deux cent mille lires italiennes (ITL 7.200.000,-) ont été payées sur les actions de catégorie A et des primes d'émission pour un montant total de trois millions six cent mille lires italiennes (ITL 3.600.000,-) ont été payées sur les actions de Catégorie C. Le total des primes d'émission sera affecté à une réserve extraordinaire qui, sur décision des actionnnaires réunis en assemblée générale, pourra être distribuée aux actionnaires ou affectée à la réserve légale.

La société a un capital autorisé de quatre cent trente-deux millions de lires italiennes (ITL 432.000.000,-), divisé en vingt-huit mille huit cents (28.800) actions de Catégorie A avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune, vingt-huit mille huit cents (28.800) actions de Catégorie B avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune et vingt-huit mille huit cents (28.800) actions de Catégorie C avec une valeur nominale de cinq mille lires italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» incluront, dans ces statuts, sauf disposition contraire explicite ou implicite, respectivement les actions de Catégorie A, les actions de Catégorie B et les actions de Catégorie C et les détenteurs d'actions de Catégorie A, d'actions de Catégorie B et d'actions de Catégorie C.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

- «Art. 16. Troisième alinéa. Chaque fois que l'assemblée générale annuelle aura décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de procéder à la distribution de dividendes, le solde du profit net sera distribué comme suit:
- (i) tous les profits provenant du revenu perçu par la société en sa qualité de gérant de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Management Profits») étant les rémunérations reçues de la société en commandite par actions luxembourgeoise moins les rémunérations et frais payés au Conseiller, à l'Administrateur et aux Conseillers externes seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A;
- (ii) tous les profits provenant de distributions de dividendes perçus par la Société en sa qualité de détenteur d'actions de la classe C de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Carry Profits»), seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie B;
- (iii) un pour cent (1 %) de tous les autres profits perçus par la Société seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie C;
- (iv) le solde de tous les autres profits perçus par la Société sera distribué au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

- «Art. 17. Deuxième alinéa. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:
- (i) tous produits provenant du revenu perçu par la Société en sa qualité de gérant de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Management Profits»), étant les rémunérations reçues de la société en commandite par actions luxembourgeoise moins les rémunérations et frais payés au Conseiller, à l'Administrateur et aux Conseillers externes seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A;
- (ii) tous produits provenant des distributions de dividendes perçus par la Société en sa qualité de détenteur d'actions de la classe C de la société en commandite par actions luxembourgeoise mentionnée à l'article 3 («Carry Profits»), seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie B;
- (iii) un pour cent (1 %) de tous les autres produits perçus par la Société seront distibués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie C;
- (iv) le solde de tous les autres produits perçus par la Société seront distribués au prorata aux détenteurs d'actions de Catégorie A.»

Estimation de l'augmentation de capital et de la prime d'émission

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à sept cent vingt-cinq mille sept cent soixante francs luxembourgeois (LUF 725.760,-),

et l'augmentation de la prime d'émission est évaluée à soixante-douze mille cinq cent soixante-seize francs luxembourgeois (LUF 72.576,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des résolutions qui précèdent, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, L. Lazard, J.C. Wirth, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 85, case 4. – Reçu 7.960 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

C. Hellinckx.

(30341/215/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

C. Hellinckx.

(30342/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

EFTO-INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 42.578.

Les bilans aux 30 septembre 1994 et 1993, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30346/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

EFTO-INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 42.578.

Minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders

The Ordinary General Meeting of Shareholders of EFTO-INTERNATIONAL S.A. (the «Company») was held on 15th March 1995, 11.00 a.m. at the registered office of the Company, 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided over the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance list

Shareholders	Number of shares	Signatures
BARRINGTON TRUST LIMITED	12 4	Signature
BARWICK LIMITED	1	Signature

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona Secretary: Mr Matthijs Bogers

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated, having been informed by the board of Directors of the Company, that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to postpone the confirmation and approval of the financial statements for the year ended September 30th, 1994 until a formal financial report will be submitted to the meeting.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to postpone the confirmation and approval of the financial statements for the year ended September 30th, 1994 until a formal financial report will be submitted to the meeting.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Bart J.W. d'Ancona

M. Bogers Secretary

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EFTO-INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), s'est tenue le 15 mars 1995, à 11.00 heures, au siège social de la Société, 10, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg.

Monsieur Bart d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal de celle-ci.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	Signatures
BARRINGTON TRUST LIMITED	124	Signature
BARWICK LIMITED	1	Signature

Président: M. Bart d'Ancona Secrétaire: M. Matthijs Bogers

Secrétaire: M. Matthijs Bogers

Le Président a constaté que l'intégralité du capital social était représentée, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le Président a signalé qu'il a été informé par le Conseil d'Administration de la Société qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la Société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et le Conseil d'Administration n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargée avec usufruit.

Le Président a rapporté que les associés ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les associés remettent à plus tard l'approbation des Comptes Annuels se clôturant le 30 Septembre 1994 jusqu'à ce que le rapport d'audit leur soit soumis.

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

Bart d'Ancona

M. Bogers

Président

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30347/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

EFTO-INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 42.578.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EFTO-INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), s'est tenue le 14 novembre 1995 au siège social de la Société, 10, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg.

Monsieur Bart J.W. d'Ancona a présidé la réunion et Monsieur Matthijs Bogers a été désigné comme secrétaire de la réunion et a rédigé le procès-verbal de celle-ci.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	Signatures
MARDASSON NOMINEES LIMITED,		-
représentée par M. Bart d'Ancona	124	Signature
BLASCHETTE NOMINEES LIMITED,		
représentée par M. Matthijs Bogers	1	Signature
Président: M. Bart J.W. d'Ancona		

Le Président a constaté que l'intégralité du capital social était représentée, la réunion était dûment constituée pour la transaction des affaires.

Le Président a signalé qu'il a été informé par le Conseil d'Administration de la Société qu'aucun dépôt de recettes n'a été réalisé en collaboration avec la Société pour des parts dans le capital et que cela n'apparaît pas dans le registre des actionnaires et le Conseil d'Administration n'a pas pris conscience que chaque part des actions a été engagée ou chargée avec usufruit.

Le Président a rapporté que les associés ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Les associés approuvent les comptes annuels au 30 septembre 1994, et décident
- 2. d'accepter la démission de BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (BELGIUM) Sprl et de BARRINGTON TRUST LIMITED de leurs fonctions d'Administrateur;
 - 3. d'accepter la démission de BARWICK LIMITED de ses fonctions de Commissaire aux Comptes;
- 4. de nommer MARDASSON NOMINEES LIMITED (BVI) et BLASCHETTE NOMINEES LIMITED (BVI) administrateurs de la Société;
 - 5. de nommer BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LIMITED commissaire aux comptes de la Société.

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

Bart J.W. d'Ancona M. Bogers
Président Secrétaire

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of EFTO-INTERNATIONAL S.A. (the «Company») was held on 14th November 1995, 11.00 hours at the registered office of the Company, 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided at the meeting and Mr Matthijs Bogers was designated as secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance list

Shareholders	Number of shares	Signatures
MARDASSON NOMINEES LIMITED,		
représentée par M. Bart d'Ancona	124	Signature
BLASCHETTE NOMINEES LIMITED,		
représentée par M. Matthijs Bogers	1	Signature
Chairman: M. Bart J.W. d'Ancona		

Chairman: M. Bart J.W. d'Ancon Secretary: M. Matthijs Bogers

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated, having been informed by the board of Directors of the Company, that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to approve the financial statements for the year ended September 30th, 1994.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to approve the financial statements for the year ended September 30th, 1994.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (BELGIUM) Sprl and BARRINGTON TRUST LIMITED as Directors of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept the resignation of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (BELGIUM) Sprl and BARRINGTON TRUST LIMITED as Directors of the Company.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BARWICK LIMITED as Statutory Auditor.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved, to accept the resignation of BARWICK LIMITED as Statutory Auditor.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to appoint MARDASSON NOMINEES LIMITED and BLASCHETTE NOMINEES LIMITED as Directors of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept the appointment of MARDASSON NOMINEES LIMITED and BLASCHETTE NOMINEES LIMITED and as Directors of the Company.

Thereupon, the Chairman reported that it was proposed to appoint BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINI-STRATION Ltd as statutory Auditor of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved to accept the appointment of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION LIMITED as Statutory Auditor of the Company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Bart J.W. d'Ancona M. Bogers
Chairman Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30348/000/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

ETERFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 32.490.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 août 1996

Le conseil prend acte de la démission de Madame Marie-Cécile Dozin, administrateur. Il décide de ne pas la remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30349/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

ETERLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 29.029.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 1996

- L'assemblée accepte la démission du commissaire, Madame Marie-Cécile Dozin;
- l'assemblée nomme M. Yves Mertens en tant que commissaire en remplacement de Madame Marie-Cécile Dozin, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30350/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

ETOILE INVESTISSEMENTS DIVERSIFIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 10.036.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 janvier 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 78 du 6 juin 1972.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 240 du 4 juin 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 1996 de la société ETOILE INVESTISSE-MENTS DIVERSIFIES S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Guiseppe Biffi pour l'exercice de son mandat jusqu'au 1^{er} mars 1996, jour de sa démission.
 - Ont été nommés aux fonctions suivantes pour une durée de six ans:

MM. Guido Accornero, demeurant à I-Turin, président;

Rodolfo Zuercher, demeurant à CH-Arosio, administrateur-délégué;

Andrea Accornero, demeurant à I-Turin, administrateur;

Claude Faber, demeurant à L-Mamer, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30351/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

EFDA EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFDA EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 190 du 22 août 1979.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Steven Partel, administrateur de sociétés, demeurant à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Andreas Klempa, expert-comptable, demeurant 12, The Ridgeway, Kenton, Middlesex, HA 3 OLL, Angleterre.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille deux cent cinquante (6.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Changement avec effet rétroactif au 31 décembre 1995, de l'année sociale pour qu'elle commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
 - 2. Modification afférente de l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale pour qu'elle commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, ceci avec effet rétroactif au 31 décembre 1995.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, l'exercice 1995 a commencé le 1er février et s'est terminé le 31 décembre 1995.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D.S. Partel, S. Schieres, A. Klempa, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 92S, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

C. Hellinckx.

(30345/215/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

EVOLUTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 39.386.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Signature.

(30354/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

EXETER INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 31.362.

Les comptes consoldiés au 31 décembre 1995 et le bilan et l'annexe non-consolidés au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Signature.

(30355/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

FINANCIERE NOTRE DAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 37.689.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 45 du 1er février 1992.

Modifiée en date du 15 décembre 1995 par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 104 du 29 février 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 26 juillet 1996 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- * Ont été nommés aux fonctions suivantes pour une durée de six ans:
- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur;
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, administrateur;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30357/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

FINANCIERE ETERNIT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 32.491.

__

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 août 1996

Le conseil prend acte de la démission de Madame Marie-Cécile Dozin, administrateur. Il décide de ne pas la remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 3. – Recu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30356/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

FTNS LUXEMBOURG, FRANCE TELECOM NETWORK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald. R. C. Luxembourg B 50.982.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 24 juin 1996

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration que:

Les administateurs ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société du 55, rue des Bruyères à L-1274 Howald au 201, route de Thionville à L-5885 Howald.

Pour FTNS LUXEMBOURG
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 92, case 6. – Recu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30358/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

FRIOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.

The Undersigned, being all the Directors of FRIOK HOLDING S.A., a Company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg, hereinafter referred to as the «Company», do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved to accept the change of address of the registered office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg as of February 1st, 1996.

Signed ad of this 23rd day of July 1996.

BLASCHETTE NOMINEES Ltd.

MARDASSON NOMINEES Ltd.

Signatures

Signatures

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT

(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30359/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

G.D.L.Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 35.709.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Machtum,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société COLAS S.A., ayant son siège social à Boulogne-Billancourt Cedex, 7, place René Clair,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 juillet 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme G.D.L.Fi S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.709, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 190 du 22 avril 1991.
- Le capital social est fixé à cinq millions de francs (5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.
- La société COLAS S.A. est devenue propriétaire des cinq mille (5.000) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.
 - Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
 - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 92S, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

F. Baden.

(30361/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GARANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 46.001.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 août 1996

Le conseil prend acte de la démission de Madame Marie-Cécile Dozin, administrateur. Il décide de ne pas la remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30360/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GEARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 55.369.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the holding company established in Luxembourg under the denomination of GEARCO S.A., R. C. Number B 55.369, with its principal office in Luxembourg, incorporated before the undersigned notary on June 27th, 1996, not yet published in the Mémorial C.

The meeting begins at ten thirty p.m., Mrs Isabelle S. Galera, Company director, residing in Walferdange being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David B. Begbie, Company director, residing in Dalheim.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list, established and certified by the members of the bureau, that the seven thousand shares with a par value of ten thousand Italian Lire each, representing the total capital of seventy million Italian Lire are duly represented at this meeting which is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxy holders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders or their proxy holders shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the corporate capital so as to raise it from its present amount of ITL 70,000,000.- to ITL 500,000,000.- by the issue of 43,000 new shares of a par value of ITL 10,000.- each, all fully paid in.
 - Subscription to the new shares.
 - 2. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by four hundred and thirty million (430,000,000.-) Italian Lire to raise it from seventy million (70,000,000.-) Italian Lire to five hundred million (500,000,000.-) Italian Liras by the creation and issue of forty-three thousand (43,000) additional shares having a par value of ten thousand (10,000.-) Italian Lire each.

The new shares have been subscribed to and fully paid up in cash, as follows:

- twenty-one thousand five hundred (21,500) shares by WENHAM LIMITED, a company with registered office in Douglas, Isle of Man,

here represented by Mrs Isabelle S. Galera, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, dated July 17th, 1996,

- twenty-one thousand five hundred (21,500) shares by WEDEL HOLDINGS S.A., a company with registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Mr David B. Begbie, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, dated July 17th, 1996;

said proxies, after signature ne varietur by the appearers and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of four hundred and thirty million (430,000,000.-) Italian Lire is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution the first paragraph of Article 3 is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 3. First paragraph. The corporate capital is set at five hundred million (500,000,000.-) Italian Lire, divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten thousand (10,000.-) Italian Lire each, all fully paid up in cash.»

Valuation

For the purpose of registration the increase of capital is valued at eight million six hundred and eighty-six thousand (8,686,000.-) francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and forty thousand (140,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at eleven a m

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GEARCO S.A., R. C. B numéro 55.369, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juin 1996, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Isabelle S. Galera, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim. Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il resulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes chacune, représentant la totalité du capital social de soixante-dix millions de lires italiennes, sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de ITL 70.000.000,- à ITL 500.000.000,- par l'émission de 43.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, libérées intégralement en espèces. Souscription des nouvelles actions.
 - 2. Modification afférente des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente millions (430.000.000,-) de lires italiennes pour le porter de soixante-dix millions (70.000.000,-) de lires italiennes à cinq cents millions (500.000.000,-) de lires italiennes par la création et l'émission de quarante-trois mille (43.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) lires italiennes chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- vingt et un mille cinq cents (21.500) actions par WENHAM LIMITED, une société avec siège social à Douglas, lle de Man.

ici représentée par Madame Isabelle S. Galera, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 1996,

- et vingt et un mille cinq cents (21.500) actions par WEDEL HOLDINGS S.A., une société avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur David B. Begbie, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 1996,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatre cent trente millions (430.000.000,-) de lires italiennes est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cents millions (500.000.000,-) de lires italiennes, divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) lires italiennes chacune, entièrement libérées en espèces.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à huit millions six cent quatre-vingt-six mille (8.686.000,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à approximativement cent quarante mille (140.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: I.S. Galera, D.B. Begbie, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 92S, fol. 55, case 10. – Reçu 86.645 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1996.

A. Schwachtgen.

(30362/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GEARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 55.369.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 18 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

A. Schwachtgen.

(30363/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GEO GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 48.475.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Signature.

(30364/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GESO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 37.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(30365/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GRUPPE S.A., Société Anonyme.

H. R. Luxemburg B 11.576.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. September 1995 für das Jahr 1993

Herr Col. E.T. Melchers erklärt aus Altersgründen, mit Wirkung vom 25. September 1995 seinen Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates.

GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A.

F Car

K. Groke

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30366/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GOODWILL PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.

The Undersigned, being all the Directors of GOODWILL PROJECTS S.A., a Company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg, hereinafter referred to as the «Company», do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved to accept the change of address of the registered office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg as of February 1st, 1996.

Signed as of this 23rd day of July 1996.

BLASCHETTE NOMINEES Ltd

MARDASSON NOMINEES Ltd

Signatures

Signatures

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30367/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GREAT VENTURE CAPITAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses. R. C. Luxembourg B 34.599.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREAT VENTURE CAPITAL S.A.H., avec siège social à Bereldange, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 7 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 47 du 5 février 1991 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.599.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Guyot, licencié en droit, demeurant à B-Grimbergen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Laurent Soumann, employé privé, demeurant à L-Remerschen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- l. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995 et décharge aux administrateurs.
- 2) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
- 4) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 1995 et donne décharge aux administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Troisième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Dominique Guyot, licencié en droit, demeurant à B-Grimbergen.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Guyot, L. Soumann, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 août 1996, vol. 458, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 1996. A. Lentz.

(30368/221/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

GRÜN SIGNALISATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 40.903.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1er juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 529 du 17 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRÜN SIGNALISATION, S.à r.l. KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(30370/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

HOWALD IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ATELIER JEAN GRÜN, S.à r.l.).

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 13.942.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 novembre 1982, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 4 du 6 janvier 1983, modifiée par-devant Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 1984, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 179 du 5 juillet 1984, modifiée par-devant Me Frank Baden, en date du 1er juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 521 du 12 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOWALD IMMOBILIERE, S.à r.l. KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(30373/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

HEATHER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 9.017.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour HEATHER HOLDING, Société Anonyme CREGELUX Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signatures

(30371/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.848.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 21 août 1996

Troisième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat de commissaire aux comptes de la société, octroyé en date du 3 juin 1996 à Mme Catherine Vermeersch, employée privée, demeurant à Luxembourg, pour un terme de trois ans venant à échéance lors de l'assemblée générale de actionnaires appellée à statuer sur l'exercice 1998.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs et, par vote séparé, à la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période courant du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

(30372/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

H & W BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 36.690.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am achten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft H & W BETEILIGUNGSHOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 36.690, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft H & W BETEILIGUNGSHOLDING S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 3. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 376 vom 10. Oktober 1991. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. Dezember 1991, welche im Mémorial C, Recueil Spécial, Nummer 222 vom 26. Mai 1991 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Robert Martiny, Bankangestellter, wohnhaft in Bridel, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Catherine Day-Royemans, Bankangestellte, wohnhaft in Metzert/Attert. Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Laurent Huss, fondé de pouvoir principal, wohnhaft in

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

- I. Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:
- 1) Annahme der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1995 sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars.
 - 2) Vorzeitige Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
 - 3) Ernennung eines Liquidators.

Kehlen.

- 4) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars.
- IÍ. Dass die Äktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen sind.
- III. Dass die Generalversammlung durch Bekanntmachungen im Mémorial sowie im Letzeburger Journal vom 20. und 30. Juli 1996 einberufen worden ist.

Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass von den einhundert (100) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital darstellen, sechsundsiebzig (76) Aktien vertreten sind, und dass somit die Versammlung befugt ist, über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1995 sowie den Bericht des Aufsichtkommissars an.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen, welche nurnoch für ihre Liquidation besteht.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt und ernennt zum Liquidator die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE STEICHEN, mit Sitz in Luxemburg.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung gibt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar Entlastung.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Martiny, C. Day-Royemans, L. Huss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 92S, fol. 76, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. August 1996.

F. Baden.

(30376/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

INTERFINANCE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 34.413.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERFINANCE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 340 du 22 septembre 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Bohec, Directeur Général, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Nicole Gaillard, employée privée, demeurant à Nancy.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Michel Parisis, responsable administratif, demeurant à Luxembourg. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les douze mille (12.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 3 juin 1996.
 - IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1.- Transfert du siège social de L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch à L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal.
 - 2.- Modification du quatrième alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg fixé dans l'avis de convocation le 3e mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»
 - 3.- Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1470 Luxembourg 69, route d'Esch à L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 16. Quatrième alinéa. L'Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg fixé dans l'avis de convocation le 3e mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Par dérogation, l'année en cours se terminera le 31 décembre 1996.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Bouhec, N. Gaillard, M. Parisis, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 91S, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

C. Hellinckx.

(30381/215/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

INCAVALOR, Société Anonyme, (anc. INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 26.313.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.313, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 9 novembre 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 139 du 31 mars 1993.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société de INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A. en INCAVALOR.
- 2. Modification de l'article 1er, alinéa 1er, des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INCAVALOR.»
- 3. Augmentation du capital social par l'incorporation de bénéfices reportés et de réserves à concurrence de USD 400.000,- (quatre cent mille dollars américains), en vue de le porter de son montant actuel de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) à USD 900.000,- (neuf cent mille dollars américains) sans émission d'actions nouvelles.
 - 4. Modification de l'article 3 des statuts, en vue de l'adapter à la décision prise, pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 3. Le capital souscrit est fixé à USD 900.000,- (neuf cent mille dollars américains), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 3.000.000,- (trois millions de dollars américains) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1992, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A. en INCAVALOR.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INCAVALOR.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille dollars américains (400.000,-USD) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille dollars américains (500.000,-USD) à neuf cent mille dollars américains (900.000,-USD), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par l'incorporation au capital des «bénéfices reportés» à concurrence de trois cent quatre-vingt mille dollars américains (380.000,-USD) et de la «réserve légale» à concurrence de vingt mille dollars américains (20.000,-USD).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels «bénéfices reportés» et d'une telle «réserve légale» par une situation intérimaire arrêtée au 2 juillet 1996, ainsi que par une attestation afférente datée du 19 juillet 1996.

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à USD 900.000,- (neuf cent mille dollars américains), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 3.000.000,- (trois millions de dollars américains) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1992, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émission

d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, M. Bockler, M. Magnier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 92S, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

F. Baden.

(30382/200/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

INCAVALOR, Société Anonyme, (anc. INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 26.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996. (30383/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

F. Baden.

I.S.I., INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 29.892.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 125 du 8 mai 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 549 du 26 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 168 du 19 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 avril 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 336 du 13 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 204 du 22 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 avril 1996, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL S.A. KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(30378/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

HUNTER CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit. R. C. Luxembourg B 40.167.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30374/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

HUNTER CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit. R. C. Luxembourg B 40.167.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30375/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

INTERAUDIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.501.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Edward Kostka, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch,

ici représenté par Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 85 du 3 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 11 juillet 1995;
- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 1^{er} juillet 1996, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Monsieur Bernard Ewen, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen, une (1) part sociale à Monsieur Edward Kostka, prénommé, au prix global de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), quittancés;
- Que le cessionnaire est propriétaire de la part cédée et il aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession;
- Que Monsieur Charles Lahyr, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, en vertu de ladite procuration du 4 juillet 1996, au nom et pour le compte de Monsieur Edward Kostka, prénommé, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, déclare accepter ladite cession de parts ci-avant documentée au nom et pour le compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Résolution de l'associé unique

Ensuite, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la cession de parts ci-avant intervenue.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination INTERAUDIT. Cette société est régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

- **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, des professions d'expert-comptable, de commissaire aux apports et de réviseurs d'entreprises.
- Elle peut effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire et, plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de cet objet, à l'exclusion de toutes activités commerciales.
 - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Edward Kostka, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch.
- **Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé conformément à l'article 1690 du Code civil, sans préjudice des dispositions de l'article 189 de la loi du 18 septembre 1933, telle que modifiée par la suite, en cas de pluralité d'associés.
 - Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'associé unique.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature.

Pour les besoins de la gestion journalière, la gérance peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, dont elle détermine les pouvoirs.

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.
- **Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations de la gérance, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteindra le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

- **Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant. En cas de décès ou de cessation des activités de l'associé unique, la société continuera entre ses ayants droit.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par une ou plusieurs personnes désignées par l'associé unique.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.

Art. 14. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. Lahyr, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 92S, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 août 1996.

G. Lecuit.

(30379/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

IMMOBILIERE GRÜN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 35.834.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 230 du 3 juin 1991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE GRÜN, S.à r.l. KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(30377/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

LOGAS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 55.477.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fourth of July. Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LOGAS S.A., with registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet,

here represented by Ms Marjoleine Van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 23rd, 1996.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

The appearing party is the only partner of the one-man limited liability company, (société a responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of LOGAS HOLDING, S.à r.l., R. C. B Number 55.477, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 20th, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company's capital is set at five hundred thousand (500,000.-) Luxembourg francs, represented by five hundred (500) common shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, all entirely subscribed to and fully paid up in cash.

The sole shareholder has resolved to increase the corporate capital of the company by two million (2,000,000.-) Luxembourg francs to bring it from its present amount of five hundred thousand (500,000.-) Luxembourg francs to two million five hundred thousand (2,500,000.-) Luxembourg francs by the creation and issue of two thousand (2,000) new common shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

All the new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by LOGAS S.A., prenamed, here represented as above mentioned.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of two million (2,000,000.-) Luxembourg francs is at the free disposal of the Company.

Pursuant to the preceding resolution, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall read henceforth as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at two million five hundred thousand (2,500,000.-) Luxembourg francs, represented by two thousand five hundred (2,500) common shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty thousand (60,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LOGAS S.A., société établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet,

ici représentée par Mademoiselle Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilitée limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de LOGAS HOLDING, S.à r.l., R. C. B Numéro 55.477, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 20 juin 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et intégralement libérées en numéraire.

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de deux mille (2.000) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par LOGAS S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois a été mise à la libre disposition de la Société.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués approximativement à soixante mille (60.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Oort, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 92S, fol. 67, case 6. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

A. Schwachtgen.

(30394/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

LOGAS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 55.477.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 24 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

A. Schwachtgen.

(30395/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

KAPEMA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5610 Bad Mondorf, 7, avenue des Bains. H. R. Luxemburg B 32.779.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz in Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft KAPEMA A.G., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde vom 19. Dezember 1989, aufgenommen durch Notar André Schwachtgen mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 258 vom 1. August 1990, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Jean Kayser, Privatbeamter, wohnhaft in Elvingen eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Max Blanchard, Privatbeamter, wohnhaft in Mondorf.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Peter Rieker, Kaufmann, wohnhaft in Frankfurt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

- I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Bad Mondorf.
- 2. Entsprechende Abänderung der Statuten in Artikel 1 (Absatz 2).
- 3. Bestimmung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern und eines neuen Kommissars.
- 4. Zustimmung zur Ernennung von Herrn Jean Kayser als Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Alleinzeichnungsbefugnis für die täglichen Geschäfte.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Bad Mondorf und dementsprechend Artikel 1 (Absatz 2) der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 1. Abastz 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bad Mondorf. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Mandat der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars abgelaufen ist und erteilt ihnen Entlastung für ihre vergangenen Tätigkeiten.

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs Jahren:

- 1) Fräulein Antoinette Di Stasi, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5720 Aspelt, Gennerwiss 12,
- 2) Herr Max Blanchard, Geschäftsführer, wohnhaft in F-57570 Mondorff, 2, rue de Paris,
- 3) Herr Jean Kayser, Privatbeamter, wohnhaft in L-5692 Elvingen, 13, Cité Ovenacker.

Mit Zustimmung der Generalversammlung wird Herr Jean Kayser zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt mit alleiniger Zeichnungsbefugnis für die täglichen Geschäfte.

Zum Kommissar wird Dame Mariette Lietz, Privatbeamtin, Ehefrau von Herrn Jean Kayser, wohnhaft in L-5692 Elvingen, 13, Cité Ovenacker, für eine Dauer von sechs Jahren ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: J. Kayser, M. Blanchard, P. Rieker, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 août 1996, vol. 458, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 1996.

A. Lentz.

(30389/221/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

KAPEMA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains. R. C. Luxembourg B 32.779.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 1996.

A. Lentz.

(30390/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.

The Undersigned, being all the Directors of LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., a company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg, hereinafter referred to as the «Company», do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved to accept the change of address of the registered office of the Company to 1, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg as of February 1st, 1996.

Signed ad of this 23rd day of July 1996.

BLASCHETTE NOMINEES Ltd

MARDASSON NOMINEES Ltd

Signatures

Signatures

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30396/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

INVENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 43.183.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(30385/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

ISECO, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, Airport-Center, 5, rue Höhenhof. H. R. Luxemburg B 31.977.

_

AUFLÖSUNG

- I. Die außerordentlich einberufene ordentliche Gesellschafterversammlung vom 28. Juni 1996 hat den Bericht des Liquidators über seine Tätigkeit entgegengenommen und entsprechend Art. 151 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften Herrn Yves Mertz, réviseur d'entreprises, Lottert (B), zum Prüfer der Liquidationsabwicklung (commissairevérificateur) ernannt.
- II. Die außerordentlich einberufene ordentliche Gesellschafterversammlung vom 1. Juli 1996 hat folgende Beschlüsse gefaßt:
 - 1) Die Versammlung stimmt der Berichterstattung des Liquidationsabschlußprüfers zu.
- 2) Die Versammlung beschließt, dem Liquidator, Herrn Dipl.-Ing. Axel Pleitz, Entlastung zu erteilen und dankt ihm für die geleistete Tätigkeit.
 - 3) Die Versammlung beschließt, die Liquidation zu beenden.
- 4) Die Versammlung beschließt, daß alle Bücher und Dokumente bei der DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxemburg, aufbewahrt werden.

III. Die Gesellschaft ist damit erloschen.

Luxemburg, den 2. Juli 1996.

A. Pleitz

Liquidator

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30386/722/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

1.2.3. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Kirchberg, Centre Commercial d'Auchan, Plateau de Kirchberg.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Saint-Ouen, le 21 mai 1996

Présents:

MM. Pierre Milchior François-Régis de Vulpian Jean-Marie Fersing.

Ordre du jour:

- Nomination du Président du Conseil d'Administration;
- Nomination de l'administrateur-délégué;
- Délégation de pouvoirs.

Première résolution

Monsieur Pierre Milchior, domicilié en France, 92100 Boulogne, 9, rue des Pins, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Monsieur François-Régis de Vulpian, domicilié en France à Saint-Germain-en-Laye, 31, rue des Ursulines, est nommé Administrateur-délégué de la société.

Troisième résolution

Monsieur Jean-Pierre Blasi, directeur de société, domicilié en Belgique, 1180 Bruxelles, 11, avenue de la Ferme Rose, B. 13, est nommé Fondé de Pouvoir.

Celui-ci pourra, sous sa seule signature:

- signer les correspondances, pièces, actes et engagements courants;
- acheter et vendre toutes marchandises, matières première, etc...
- engager et licencier le personnel employé et ouvrier, fixer leurs appointements et salaires
- donner valable décharge aux poste, téléphone et télégraphe, douane, chemins de fer et entreprises de transport

- représenter la société devant toutes les administrations publiques et privées et les divers services d'intérêt public
- signer les actes relatifs au registre du commerce
- faire toutes déclarations aux administrations fiscales et douanières, sauf la déclaration annuelle aux contributions directes
 - ouvrir et gérer tous comptes auprès de toutes banques et l'Office des chèques postaux
 - effectuer sur ce compte toutes opérations quelconques
 - tirer, endosser, négocier, acquitter et protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change
 - recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance
 - signer, résilier ou céder tous baux authentiques ou sous seing privé.

Sont exclues les ouvertures de crédit, les ventes d'actifs immobilisés, les mises en gage et autres affectations des actifs de la société.

La séance est levée à 15.00 heures.

P. Milchior

F.-R. de Vulpian

I.-M. Fersing

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 483, fol. 90, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30295/029/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

ABIGAIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à Schlindermanderscheid,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Patrick A.M. Fischer, financier, demeurant à CH-1010 Lausanne, Praz-Berthoud, 5,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juillet 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme ABIGAIL HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.630, a été constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 212 du 10 décembre 1969 et les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié en date du 31 mars 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 119 du 15 juillet 1970.
- Le capital social est fixé à trois millions cent mille US dollars (3.100.000,- USD), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.
- Monsieur Patrick A.M. Fischer est devenu propriétaire des trente et un mille (31.000) actions dont il s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.
 - Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
 - Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Juncker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 92S, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

F. Baden.

(30297/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg